

Südwestdeutsche Auto-Cross Meisterschaft 2026

www.swasv.com



Hombourg 12. – 13.09.2026

Clôture inscription 06.09.2026

Après la clôture des inscriptions, des frais d'inscription supplémentaires d'un montant de 10 € sera prélevé !

Nennung einsenden an:

Pascal Huntjens
Gerardsbroich 61
4851 Gemmenich

Numéro:

E-Mail: Crossforeverhombourg@outlook.be

Données pilote

Nom, prénom

Telephone/-fax

Adresse

Pays

Date de naissance

Classement par équipe oui/non

Club

Données voiture:

Carrosserie: Constructeur

type

Moteur : Fabricant, cylindrée (ccm)

Veillez cocher les groupes/classes dans lesquels vous souhaitez prendre le départ avec le véhicule susmentionné.:

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Groupe 0 Einsteigerklasse bis 1400 ccm | ☐ max. 110 PS, 2 WD | |
| ☐ Groupe 1 Serientourenwagen | ☐ jusqu'à 1600ccm 2 WD | ☐ plus que 1600ccm 2 WD |
| ☐ Groupe 1 Tourenwagen | ☐ jusqu'à 2000ccm | ☐ plus que 2000ccm |
| ☐ Groupe 1 Supertourenwagen | | |
| ☐ Groupe 2 Spezialtourenwagen | | |
| ☐ Groupe 3 Spezial Auto-Cross | ☐ jusqu'à 1600 ccm | ☐ plus que 1600 ccm |
| ☐ Groupe 3 Spez. AC sans 4 roues motrices | | |
| ☐ Groupe 4 'Käferklasse' jusqu'à 1650 ccm | | |
| ☐ Groupe 5 Lady Cup 2wd | | |
| ☐ CrossKart Junior | ☐ 2CV | ☐ 62PS |
| ☐ CrossKart Senior | ☐ 600 ccm | ☐ MT09 |
| ☐ Mini Buggy jusqu'à 200 ccm | | |

Avis de non-responsabilité

Le soussigné reconnaît les conditions des dispositions d'exécution et s'engage à les respecter scrupuleusement. Il confirme que les informations fournies sur ce formulaire d'inscription sont exactes. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de tromperie ou de dissimulation intentionnelle de l'utilisation de matériel non conforme au règlement. L'organisateur n'assume aucune responsabilité envers les participants (coureurs, assistants, etc.) pour les dommages matériels et financiers. En s'inscrivant, le participant renonce, à l'exclusion de tout recours juridique, à tout droit d'action ou de recours contre :

- l'organisateur, ses mandataires, ses responsables sportifs et ses assistants,
- les conducteurs et les propriétaires des véhicules participant à la manifestation,
- les autorités et autres personnes liées à l'organisation de la manifestation.

Les participants prennent part aux manifestations à leurs propres risques. Ils sont seuls responsables, civilement et pénalement, de tous les dommages causés par eux ou par le véhicule qu'ils utilisent. Le comportement intentionnel d'un participant reste exclu de cette responsabilité.

Lieu, Date

Signature pilote